

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

ADPEP 45



COMPTE DE RESULTAT

Maison d'accueil spécialisée La DEVINIÈRE

2025

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

MAS LA DEVINIÈRE
3 place Avicenne
45800 Saint Jean de Braye

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2025 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;

- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2025 :

- Travaux relatifs à l'élaboration d'une nouvelle direction associative visant à renforcer la fluidité du parcours des personnes par le développement de la transversalité des différentes structures ;
- Mise en place de la porte d'entrée commune sur le secteur enfants ;
- Poursuite des travaux relatifs à l'attractivité des métiers, engagement associatif pour l'accueil des apprentis ;
- Signature de l'accord forfait jours pour les Directions et cadres du siège pour application au 1^{er} janvier 2026 ;
- Poursuite de la démarche associative relative à la mise à jour des DUERP ;
- Formation des Directions sur le management des situations difficiles ;
- Poursuite du déploiement du DUI : déploiement des nouvelles fonctionnalités ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en conformité avec le RGPD ;
 - Poursuite de la démarche d'évaluation HAS : préparation à l'évaluation, formation des équipes de direction, mise en place d'autoévaluations avec les professionnels et les usagers ;
 - Poursuite des travaux d'harmonisation des outils et des procédures (incidents, accidents du travail, ...)
- Poursuite des travaux favorisant l'autodétermination des personnes accompagnées (formations de professionnels et des usagers) ;
- Harmonisation de la mesure de l'activité en actes des structures concernées (en lien avec les objectifs du CPOM) ;
- Déploiement d'un nouveau logiciel SIRH pour une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2026 ;
- Poursuite de la centralisation partielle du service paie ;
- Mise en place des rencontres engagées (espaces d'échanges entre les professionnels, les usagers et les familles).

Evènements associatifs en 2025 :

- Olym'PEP ;
- Cercle des managers ;
- Accueil de l'assemblée générale à Orléans de la Fédération nationale des PEP.

II. Présentation du pôle

- Vie du pôle (travaux transversaux, évolution de l'offre, réunions de pôles, développement du numérique, plans d'accompagnements uniques, partenariats ...)
- Plan de formation.

III. Présentation de la Maison d'Accueil Spécialisée La Devinière

Identité de la MAS de la Devinière

- **Son histoire**

La MAS La Devinière est née en 1990 de la volonté de l'Association départementale des PEP 45 en réponse à la demande de la DDASS de créer un établissement pouvant accueillir « les personnes lourdement handicapées » afin de leur offrir une prise en charge adaptée et apporter une solution aux familles résidents dans le Loiret et ne disposant pas de solution de proximité. Faute de structures adaptées dans notre département, les personnes polyhandicapées étaient pour certaines hébergées en hôpital psychiatrique, ou dans des départements éloignés, ne permettant pas de maintenir le lien familial.

Le projet de La Devinière n'a pas vu le jour seul puisque dans le même temps, l'association a porté la création d'un CAT, aujourd'hui l'ESAT Servi 'PEP. Installé sur le même site que La Devinière, l'objectif était de créer une synergie entre les deux institutions en offrant la possibilité à des personnes atteintes de handicaps disposant de capacité de travail d'assurer les principaux services généraux à destination des résidents de l'établissement. À la suite de la validation du préprojet par le Conseil d'administration le 25 octobre 1990, celui-ci a obtenu un avis favorable du CROSMS le 30 novembre 1990. L'arrêté d'autorisation du 28 mars 1993 est venu acter la création de la première Maison d'Accueil Spécialisée dans le Loiret pouvant accueillir 48 adultes handicapés atteints de polyhandicaps dont 8 en externat (accueil de jour).

Un arrêté d'autorisation du 21 décembre 2017 est venu augmenter l'autorisation de l'établissement le portant à 54 places : 40 en hébergement permanent, 11 en accueil de jour et 3 en hébergement temporaire.

Pour écrire le projet, l'ADPEP 45 s'est entourée de professionnels intervenants dans ses établissements. L'association a aussi pu compter sur l'implication de la municipalité de Saint Jean de Braye qui a fait don du terrain, situé en milieu urbain à proximité d'une zone résidentielle, d'un complexe sportif et des transports en commun, ce qui permettait à l'établissement d'être au cœur de la cité et d'appuyer sa volonté d'intégrer les personnes accueillies dans la société.

L'un des principes fondamentaux du projet, qui est toujours le fil conducteur de notre accompagnement aujourd'hui, est « Ici la vie continue ». Comme l'écrivait à l'époque les auteurs du projet, si ce principe allait de soi, cela ne semblait pas si évident au regard des conditions d'accueil de l'époque.

L'objectif est de proposer aux personnes accueillies au-delà d'un lieu d'hébergement, un lieu de vie leur permettant de « s'ouvrir peu à peu au monde, aux autres, à la relation, leur permettre de s'autonomiser, de communiquer, d'accéder à la culture..., dans la mesure de leurs possibilités, parce que c'est cela « vivre »

Dix ans plus tard, la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » est venue inscrire ce principe fondamental dans la loi :

Une personne atteinte d'un handicap, quelle que soit la lourdeur de celui-ci, est et demeure une personne à part entière et elle doit s'inscrire dans la société.

A l'ouverture de l'établissement, peu des professionnels connaissaient le polyhandicap. Les professionnels de l'époque, pour certains toujours présents aujourd'hui, ont été des pionniers de l'accompagnement de ce type de public dans notre département. Il a fallu se former, apprendre à connaître les personnes qui nous étaient confiées, créer des liens avec les familles et les partenaires, adapter notre accompagnement, accepter de voir partir certain.

De l'expertise acquise par le travail mené par les professionnels de la MAS de La Devinière, l'association s'est vue confiée au cours de 18 années d'autres établissements et services à destination de ce type de public :

- en 2005, le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) a officialisé l'accompagnement mené par la MAS afin d'apporter un soutien à domicile à des personnes atteintes de polyhandicaps n'ayant pas trouvées de place au sein d'une structure ;
- en 2010, est ouvert le service de soins infirmiers à domicile pour personnes handicapées, seul SSIAD du département à disposer de ce type d'agrément ;
- en 2011, l'ouverture de la MAS Les Saulniers ;
- le 9 juin 2021, mise en conformité d'un accueil de jour pour 16 places.
- septembre 2025 un nouvel agrément pour une place d'accueil d'urgence a été autorisé.

• **Implantation**

La MAS La Devinière est située sur la commune de Saint Jean de Braye, au sein du quartier du pont Bordeau au 3 place Avicenne. Installé au sein d'un ensemble urbain composé d'une zone d'habitation, d'un complexe scolaire et sportif et à quelques rues des bords de Loire, l'établissement bénéficie à la fois d'un cadre arboré et des commodités de la ville. Il dispose à proximité d'un arrêt de la ligne B du tramway qui permet au résident d'être à 20 minutes du centre historique d'Orléans.

Nous partageons le site avec l'ESAT Servi 'PEP géré par l'association.

La majorité des résidents accueillis actuellement sont originaires du Loiret. Mais notre vocation n'est pas exclusivement départementale, nous pouvons être amenés à accueillir des adultes disposant d'une orientation en MAS d'un autre département.

• **L'architecture de la MAS la Devinière**

L'architecture de la Devinière a été pensée pour être un lieu de vie en se fondant sur les principes suivants :

- la complémentarité de la cellule familiale
- le respect de l'âge adulte
- l'ouverture, qui se traduit par des volumes hauts éclairés par d'importantes parois vitrées et de nombreuses portes donnant sur les différents espaces extérieurs
- l'identification : pour des personnes rencontrant le monde de façon sensitive, l'identification des espaces se donne par la différenciation des atmosphères, des couleurs, des sonorités. Il a été choisi des couleurs différentes selon que l'on se trouve dans un lieu d'intimité, de collectivité ou de passage.

Par rapport au projet initial qui voulait que la Devinière soit « la complémentarité de la cellule familiale », l'établissement est devenu « le chez soi » des résidents.

L'institution a organisé deux unités (A et B). Chaque unité est composée de deux ailes de vie. Pour l'unité A : l'île/la source ; pour l'unité B : l'estuaire/le marais.

Les deux unités sont séparées par une unité aquatique utilisée par les personnes accueillies au sein de la MAS mais également fréquentée par une trentaine d'établissements extérieurs du département.

Il existe également une aile administrative et une grande salle hexagonale qui sert pour les moments festifs, l'accueil des externes, les grandes réunions.

Sur le site est implantée la « salle campagnarde » qui permet à des familles de partager un temps avec leur proche en-dehors des ailes de vie. Ce lieu est notamment aménagé pour préparer et partager des repas. Elle sert également à l'équipe de jour pour mener à bien l'activité cuisine du lundi. Au cours des années, des travaux d'aménagements ont été réalisés pour prendre en compte l'évolution des besoins des résidents. Les derniers en date de 2018/2019, ont été la climatisation de toutes les chambres de résidents, ainsi que la création de deux buanderies, et de deux kitchenettes. A ce jour, l'intégralité du bâtiment est climatisée depuis 2019.

À la suite du déménagement des services : SSIAD, SAMSAH et PCPE, le dispositif de l'accueil de jour s'est installé dans les locaux de ces derniers sur le site de La Devinière.

- Autorisations et capacité d'accueil.

Voici les autorisations dont dispose la maison d'accueil spécialisée :

Modalités d'accueil	Agrément
Hébergement permanent	40
Hébergement temporaire	3
Accueil d'urgence	1

- Public accueilli.

La maison d'accueil spécialisée accueille plusieurs profils de personnes :

- Tous types de handicap mais elles sont majoritairement polyhandicapées.

- Missions et objectifs.

Les Objectifs

- Offrir à la personne de soins de qualité (médicaux, rééducatifs, thérapeutiques), de façon coordonnée et continue ;
- L'accompagner dans la réalisation de tous les actes de la vie quotidienne ;
- Être attentif aux manifestations d'angoisse, aux conduites régressives, et poser des hypothèses de mise en sens de certains comportements ;
- Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé, continu et cohérent, proche autant que faire se peut des souhaits et désirs exprimés par la personne, visant son épanouissement, le maintien de ses acquis, et encourageant son apprentissage et son autonomie ;
- Prendre conscience des capacités des personnes et orienter l'accompagnement en vue de permettre le développement de tous leurs potentiels à travers un regard pluriel et une interdisciplinarité vivante ;
- Ouvrir l'accompagnement sur l'extérieur (par le biais d'activités ou par la participation à des manifestations culturelles, sportives...) et favoriser ainsi la socialisation ;

- Privilégier la vie effective des personnes accueillies et les liens avec les familles, en les informant, les associant et les soutenant ;
- Elaborer un travail de partenariat et une mise en réseau avec les autres associations, établissements et services, les centres de ressources, le groupe de réflexion et le réseau pour l'accueil temporaire des personnes en situation de handicap.

Les maisons d'accueil spécialisée ont pour **missions** de :

- Accueillir des adultes handicapés en situation de « grande dépendance », ayant besoin d'une aide humaine et technique permanente, proche et individualisée
- Maintenir et promouvoir un état de santé satisfaisant,
- Procurer des activités d'éveil et d'épanouissement,
- Mettre en œuvre des moyens propres à développer l'acquisition d'autonomie physique et intellectuelle,
- Favoriser les liens sociaux,
- Maintenir les contacts avec les familles par des visites ou des retours au domicile familial,
- Suppléer à la défaillance ou à la disparition des familles,
- Anticiper les besoins de la population accueillie dans un contexte du secteur en mouvance, en favorisant l'innovation et la créativité et en s'impliquant dans la dynamique associative.

III. Ressources humaines

- Évolution des effectifs.

	Au 1/01/2025			Au 31/12/2025		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
CADRES HIERARCHIQUES	2,93	1	3,93	3,64	0.9	4,54
ADMINISTRATIF - ENSEMBLE DU PERSONNEL	2,92	0	2,92	2,45	0	2,45
SOCIAL	0	0	0	0,45	0	0,45
SERVICES GENERAUX - AGENTS DE SERVICE	1,5	0	1,5	1.5	0	1,50
SERVICES GENERAUX - OUVRIERS	3,4	1	3,4	3.4	0	3,40
SERVICES GENERAUX MAINTENANCE	0	1	1	0	0	0,00
EDUCATIF - AIDES MEDICO-PSYCHOLOGIQUE	18,27	3	21,27	19,27	2	21,27
EDUCATIF - EDUCATEURS SPECIALISES	1	0	1	0	0	0,00
EDUCATIF - APA	1	0	1	1	0	1,00
EDUCATIF - MONITEURS EDUCATEURS	0	0	0	0	0	0,00
SURVEILLANT DE NUIT	1	0	1	0.7	0	0,70
PARAMEDICAL – AIDES SOIGNANTS	14,6	2	16,6	12.43	2	14,43
PARAMEDICAL - INFIRMIERS	2,7	1	3,7	3,3	1	4,30
PARAMEDICAL - REEDUCATEURS	1,3	0	1,3	1.3	0	1,30
PSYCHOLOGUE	1	0	1	1,5	0	1,50
MEDICAL - MEDECIN	0	0,32	0,32	0	0.32	0,32
TOTAL	51.62	9.32	59.94	50.94	6.22	57,16

- Formations réalisées (en complément de la partie pôle).

FORMATIONS COLLECTIVES 2025	Nombre salariés
PSE 1	1
Modules AS COMPLEMENTAIRES	2
SERRE FIL	24

SNOEZELEN	5
AFGSU 2	6
Être cadre en MAS	4

FORMATIONS INDIVIDUELLES 2025	Nombre salariés
CAFERIUS	2
IPA (individuelle)	1

- Implication des équipes (réunions, groupes de travail).

Les temps de communication

Différents temps de communication se distinguent au sein de l'établissement entre les professionnels de façon pluridisciplinaire dans un souci de transversalité de l'information. Voici les différents temps qui se sont tenus en 2025 :

➤ Les temps de transmissions

Des temps de transmissions se tiennent sur chacune des 4 ailes de vie entre chacune des équipes en poste et leur relève :

- Le matin de 7h30 à 7h45 entre l'équipe de nuit et celle du matin,
- En début d'après-midi de 14h à 14h30 entre l'équipe de matin et celle de l'après-midi,
- En soirée de 21h45 à 22h entre l'équipe de l'après-midi et celle de nuit.

➤ Le point info

Cette « réunion » a lieu tous les lundis de 11h00 à 11h30. Ce temps de rencontre est animé par un des chefs de service, mais peut être délégué à l'éducatrice coordinatrice, et réunit un représentant AMP/AS de chaque aile de vie, les 2 éducatrices coordinatrices (MAS+ADJ), un infirmier, l'éducatrice sportive, un représentant de l'équipe de jour, un ergothérapeute, une psychologue.

Ce temps de réunion permet :

- ✓ De communiquer les informations institutionnelles

- ✓ De faire un point sur l'organisation des rendez-vous médicaux
- ✓ De communiquer les plannings de remplacements pour la semaine

➤ Les réunions d'équipe des ailes de vie

Elles ont lieu chaque jeudi après-midi pour une durée de 1h45. Elles sont animées par les chefs de service qui rencontrent leurs 2 équipes respectives le même jour. Le cadre de santé se joint à chaque réunion durant 30 minutes. Cette organisation permet à chaque équipe d'aile de vie de bénéficier hebdomadairement d'un temps de rencontre et d'échange. Cette instance réunit l'éducatrice coordinatrice, un professionnel de l'équipe de jour, le psychologue et l'infirmier référent de l'aile ainsi que les professionnels AMP, AS et maitresses de maison qui interviennent sur l'aile de vie.

Ces temps de réunion permettent notamment :

- ✓ D'échanger et d'élaborer sur l'accompagnement des résidents
- ✓ De réaliser les synthèses et construire les projets individualisés
- ✓ De traiter les questions et problématiques de santé
- ✓ D'aborder les problématiques institutionnelles et d'équipe

Ces réunions sont essentielles à l'équilibre des équipes qui peuvent s'appuyer sur l'expérience du terrain et sur un étayage théorique pour améliorer l'accompagnement des résidents et réfléchir à leurs pratiques professionnelles. Ces temps d'échange permettent de prendre du recul et d'appréhender l'usager et l'institution dans sa globalité pour mieux en comprendre les enjeux et coordonner nos actions. Enfin ces échanges permettent de « penser » le travail et de mettre du sens dans l'accompagnement.

➤ Les réunions d'unités

Les réunions d'unité ont lieu environ une fois tous les 2 mois le jeudi après-midi. Elles permettent de réunir l'ensemble des professionnels d'une même unité et sont animées par les chefs de service. Une unité est composée de 2 ailes de vie avec des espaces communs. Chaque aile ayant une équipe distincte. Cependant, il est possible pour les professionnels d'intervenir si besoin auprès des résidents de l'aile mitoyenne. |

Ces réunions rendent possible un échange commun autour de problématiques concernant l'unité (résidents, matériels, organisationnel etc.) et agir ainsi de manière cohérente auprès de l'ensemble des personnes accueillies.

➤ Les réunions de l'équipe de nuit

Les réunions de l'équipe de nuit se sont tenues toutes les 8 semaines. Diverses thématiques sont abordées :

- Accompagnement des résidents
- Matériels et outils utilisés
- Difficultés de l'équipe
- Remplacement
- Vie institutionnelle
- Veille bâtementaire

Un planning annualisé permet que l'ensemble de l'équipe soit présente pour ces temps de réunion qui se tiennent les lundis de 9h à 10h30.

➤ Les réunions du pôle thérapeutique

Les réunions qui réunissent les différents membres du pôle thérapeutique se tiennent 6 fois par an de 14h à 16h.

Sont présents : - Les 2 ergothérapeutes - Les 4 infirmiers - Les 2 psychologues - L'éducatrice sportive

Différents sujets sont abordés en suivant un ordre du jour élaboré par équipe en amont. Un temps d'échange se tient à la suite de ce temps avec uniquement les psychologues de 16h30 à 17h30 sur des questions relevant de leur champ de compétences.

➤ Les réunions de direction

Elles se déroulent une fois par semaine. Elles permettent de réunir l'ensemble des membres de l'équipe de direction et d'évoquer :

✓ Le planning de rdv de chacun (agenda)

✓ La vie institutionnelle sur l'aspect bâtiminaire, matériel, l'hébergement, les admissions etc.

✓ La vie des équipes

✓ Les ressources humaines

✓ Les résidents

Cette instance permet de réfléchir et prendre des décisions de manière concertée.

➤ Les journées institutionnelles

➤ Les réunions chefs de service et éducatrices coordinatrices

Ces réunions sont organisées les mercredis matin de 10h30 à 12h00 à une fréquence bimensuelle. Elles réunissent les chefs de service et les éducatrices coordinatrices. L'organisation au sein de l'institution est abordée ainsi que les évènements à venir.

➤ Les réunions médicales

Les réunions médicales s'organisent avec le médecin référent (Dr PENAGER) tous les jeudis de 11h00 à 12h00.

Ces temps de réunion permettent notamment :

✓ D'échanger et traiter les problèmes de santé des résidents en lien avec leur santé

✓ Travailler l'organisation et le fonctionnement de l'infirmerie ainsi que le lien avec la MAS les Saulniers (mutualisation)

Sont présents :

- Le médecin référent

- Les 4 infirmiers

- Le cadre de santé

- En fonction des besoins, peuvent se joindre les ergothérapeutes et psychologues.

➤ Réunion thérapeutique de préparation

Ce point thérapeutique de 30 minutes, animé par le cadre de santé, se déroule tous les jeudis de 13h30 à 14h00, afin de préparer les points médicaux à l'ordre du jour sur les réunions d'aires de vie et également de faire un point sur l'évolution de l'état de santé de certains résidents.

Sont présents :

- Les 2 ergothérapeutes
- Les 4 infirmiers
- Les 2 psychologues
- L'éducatrice sportive

Indicateurs communs	2024	2025
Nombre de postes vacants	3.2 ETP (2 AS, 1 AMP, 0.2 + 0.5 ETP psychologue)	6
Taux d'absentéisme	8,6 %	11%
Taux de rotation du personnel	0.1%	0.16%
Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs	0	13 (formateurs et relais PéVa)
Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation	7 contrats d'apprentissage + 3 contrats pro = 10	5 contrats d'apprentissage + 3 contrats pro = 8
Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques	5 Cléa numérique 6%	0

Commentaires :

IV. Activité et accompagnement des personnes

- Nombre de personnes accompagnées ;

File active : 41 personnes ont été accompagnées en hébergement permanent (studio non repris en fin d'année)

- 17 en hébergement temporaire (9 usagers de l'AJE) explications
- 3 séjours hébergement d'urgence (1 personne adressé par MDA, 1 personne hébergé habituellement en AT : Grève IME Châtelliers, 1 personne d'ADJ)

	Nombre de places	Taux d'occupation retenue	Activité				
			Prévisionnelle BP 2025	2025	2024	2023	2022
Hébergement Permanent	40	91%	13 578	13 656	13 642	13 348	13 847
Hébergement Temporaire	3	91%	459	703	528	721	562
Accueil d'urgence	1	/	/	27			
Total	44	/	14 037	14 386	14 174	14 069	14 409

Dans le cadre de la négociation du CPOM, le taux d'activité des Maisons d'Accueil Spécialisés a été réévalué, plus particulièrement celui de l'accueil temporaire afin de favoriser la modularité de l'offre pour les personnes accueillies en MAS.

En 2025, le taux d'activité global a été de 102 % de notre prévisionnel avec notamment une augmentation significative de notre activité d'accueil temporaire.

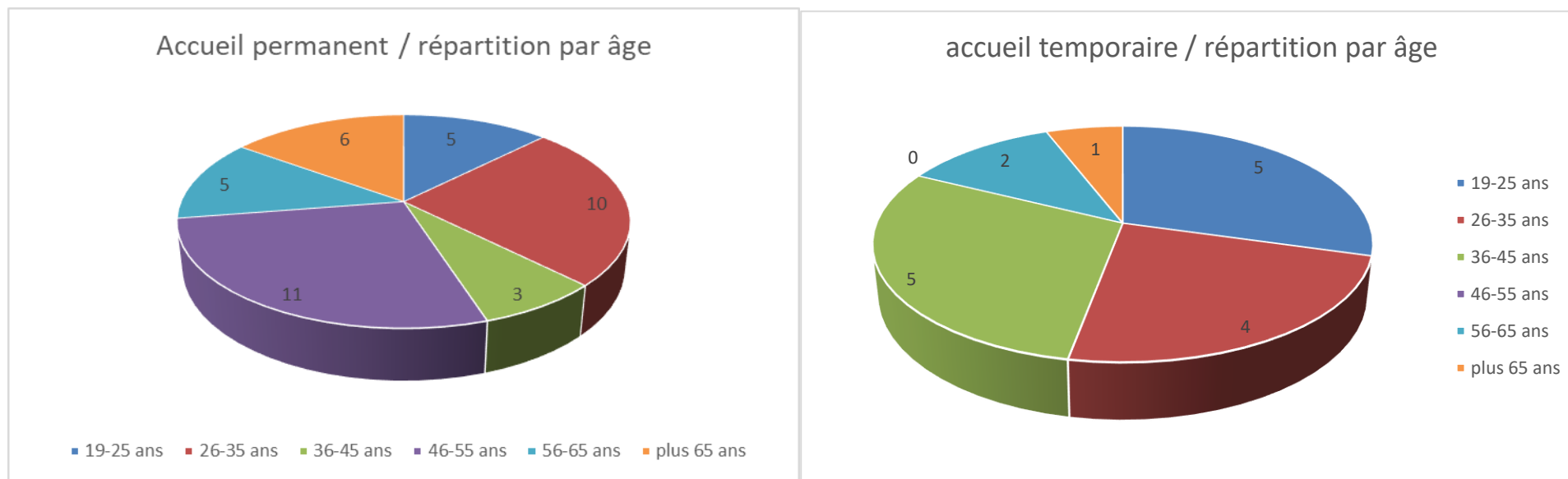
L'activité en hébergement temporaire a évolué de manière variable selon les années : après un niveau élevé en 2023 avec 721 journées, lié au contexte post-COVID, une baisse a été observée en 2024 (528 journées) en raison d'un retour aux habitudes à domicile et de l'admission de

personnes précédemment accueillies en temporaire vers des solutions plus durables ; l'activité a ensuite repris en 2025, soutenue par l'embauche d'une CESF en charge de la gestion du planning d'occupation et par de nouvelles admissions en accueil temporaire.

- Profil des usagers (âge, sexe, pathologies, signalements, IP, etc.).

Nature de la déficience

Polyhandicap	46
Polyhandicap associant une déficience mentale grave a une déficience motrice importante	8
21 - Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	1
AB - Ne pas utiliser pour coder une déficience, Cérébro-lésions est un diagnostic et n'existe pas dans les déficiences ES	1
24 - Autisme, TSA et déficience de la communication sociale	1
11 - Retard mental profond et sévère	2



MOYENNE D'AGE

44,50

La répartition des résidents met en évidence une population majoritairement âgée, avec **22 résidents de 46 ans et plus** contre **18 résidents de moins de 46 ans**, traduisant ainsi le vieillissement progressif des personnes accompagnées depuis l'ouverture de l'établissement en 1995.

Tandis que Les accueils temporaires concernent majoritairement de jeunes adultes, souvent accompagnés en accueil de jour, offrant ainsi aux familles un véritable temps de répit tout en assurant un accompagnement adapté.

- Modalités et types d'accompagnement proposés.

Les MAS accueillent des adultes handicapés ayant une orientation MAS délivrée par la Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées.

Elles « reçoivent, [...] des personnes handicapées, des personnes adultes qu'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave ou une association de handicaps intellectuels, moteurs ou sensoriels rendent incapables de se suffire à elles-mêmes dans les actes essentiels de l'existence et tributaires d'une surveillance médicale et de soins constants. »

Elles « doivent assurer de manière permanente aux personnes qu'elles accueillent :

1. L'hébergement ;
2. Les soins médicaux et paramédicaux ou correspondants à la vocation des établissements ;
3. Les aides à la vie courante et les soins d'entretien nécessités par l'état de dépendance des personnes accueillies ;
4. Des activités de vie sociale, en particulier d'occupation et d'animation, destinées notamment à préserver et améliorer les acquis et prévenir les régressions de ces personnes.

L'implémentation PéVA® (Pédagogie de la Vie Autonome®) a débuté en octobre 2023 au sein des MAS du PAASS. Cette formation pédagogique est structurée en plusieurs étapes et est destinée aux personnes avec un lourd handicap pour l'acquisition d'une vie autonome « chez soi ». Les résidents sont devenus des « clients ». Les premiers modules de formations ont débuté notamment la gestion de l'argent, de l'agendas et des déplacements. En parallèle, des professionnels de l'association sont formés sur chaque module par l'équipe de Chinon. Depuis le mois de mars 2024, les 3 clients de la Devinière ont intégrer leur studio d'apprentissage au sein de la MAS de la Devinière.

Liste d'attente :

En 2025, la dynamique des demandes d'admission se confirme avec 46 demandes enregistrées pour la MAS de la Devinière, dont 5 en accueil de jour (majoritairement également orientées vers les MAS, à l'exception d'une), ainsi que 47 demandes pour la MAS des Saulniers, incluant 25 demandes multisites. Ces chiffres s'inscrivent dans la continuité de l'année 2024, avec **74** demandes suivies contre 82 en 2024.

Il y a eu 26 nouvelles demandes en 2025 dont 3 ayant eu un avis défavorable.

Département de provenance des demandes

	TOTAL		2025	
LOIRET	37	50%	16	61%
REGION CENTRE	12	16%	4	15%
AUTRES REGIONS	21	28%	6	23%
BELGIQUE	4	6%		0%

La plupart des demandes hors région centre viennent de la région Ile de France.

Lieux de provenance des demandes

	TOTAL		2025	
ETABLISSEMENTS MEDICO SOCIAUX POUR ENFANTS	25	33%	11	42%
ETABLISSEMENTS MEDICO SOCIAUX POUR ADULTES	23	31%	6	23%
HOPITAL	12	16%	4	15%
DOMICILE	14	19%	5	19%

Choix de l'établissement

	TOTAL		2025	
LES SAULNIERS	24	32%	3	12%
LA DEVINIERE	8	11%	5	19%
LES DEUX	42	57%	18	69%

Type d'accueil demandée :

	TOTAL		2025	
Accueil Temporaire	60	81%	14	54%
Accueil Permanent	32	43%	21	81%
Accueil de Jour	11	15%	4	15%

LES PATHOLOGIES

	TOTAL		2025	
TSA	17	23%	7	27%
TC, AVC...	13	18%	6	23%
MALADIES NEURO EVOLUTIVES	9	12%	3	12%
Pathologie congénitale ou survenue tôt dans le développement : IMC, Encéphalopathie,	35	47%	10	38%

- Diversification de l'offre d'accompagnement.

- **Indicateur** : Tableau d'activité prévisionnelle actualisé du CPOM disponible ([cliquez-ici](#))

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)</i>	28	62
<i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i>	80 professionnels	Tous les professionnels
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	49%	100%

[Commentaires :](#)

V. Participation et consultation de la personne accompagnée

- CVS et autres formes de participation

Date de la dernière élection	16 janvier 2025
Nombre de réunions	6 février, 12 mai, 22 septembre
Dates des réunions	3

- Autres instances de participation des personnes accompagnées à la vie de la structure :

Nom de l'instance : fête des familles du mois de septembre

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	0	80 (cadre Péva)
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	0	4 (clients Péva)
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0	8 (membres du CVS dans le cadre Péva)

Commentaires :

45 Dispositifs domotiques sont installés au profit des personnes accueillies (en particulier dans les studios Péva).

VI. Qualité et évaluation

- Actions mises en place pour l'amélioration continue

Intégrer le tableau *plan d'amélioration continue de la qualité* en annexe

Tableau des instances (Copil Asso, groupes, ...)

Type d'instance	COFIL associatif	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2025 : 1 (réunion lancement)	2 COFIL qualité	
CREX		3	
Commission planning		2	
Réunion institutionnelles		2	
Réunion inter MAS		8	
Ateliers/groupes de travail inter MAS		4	

- Travaux relatifs aux évaluations.
- rédaction de nouvelles procédures (soins, qualité, sécurité, ressources humaines)
- Plaintes et EI :

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	3	3
Nombre d'évènements indésirables	32	32
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	4	12
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	80	80
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	0	0

Commentaires :

VII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

- Coopérations avec les acteurs locaux (santé, social, éducatif).

➤ **De soins pour favoriser l'accès aux soins**

Les partenariats de soins permettent d'assurer une prise en charge globale, coordonnée et sécurisée des personnes accompagnées, en garantissant l'accès à des prestations médicales, paramédicales et à des équipements adaptés, tout en limitant les ruptures de parcours et les hospitalisations.

- Laboratoire abraysien
- Echoradom
- Espace médical
- Bastide
- Pharmacie de France
- LNA
- Kinésithérapeute
- Prestataires ergothérapie

➤ **D'activités culturelles, sociales et sportives et prestations délivrées**

Ces partenariats favorisent l'ouverture sur l'extérieur, le maintien des capacités physiques et sociales, ainsi que le bien-être des résidents, en leur permettant d'accéder à des activités adaptées et inclusives.

- Equithérapie
- Jardins de Vézenne
- Handidanse

- Handisport
- Salle Snoezelen MAS les Saulniers
- Atelier Socio esthétique
- Médiation animale « animal émoi »
- Mviyou (réalité virtuelle)
- Chloé céramique

➤ **Participation à des projets territoriaux.**

La participation à des événements locaux contribue à l'inclusion sociale des personnes accompagnées, renforce leur citoyenneté et développe les liens avec les acteurs du territoire.

- Projet inclusion dans les écoles : plusieurs visites au sein d'écoles primaires et maternelles ont été réalisées afin de permettre une rencontre des enfants avec quelques résidents de la MAS. Un temps de partage autour d'activités adaptées a, également, été proposé aux enfants et aux résidents.
- L'ASCA
- Exposition à la médiathèque
- Participation événements sportifs

➤ **Événements organisés.**

Les événements organisés par l'établissement, tels que les fêtes, constituent des temps forts favorisant la convivialité, la valorisation des actions menées et le renforcement du lien avec les familles, les partenaires et le grand public.

- Fête des 30 ans de la MAS de la Devinière
- Groupes de musique
- Marché de Noël
- 3 Cafés familles : il s'agit de temps de rencontres conviviaux destinés aux personnes qui s'occupent d'un proche en situation de L'objectif principal de ces cafés est d'offrir un espace où les aidants peuvent échanger, partager leurs expériences, se soutenir mutuellement et parfois bénéficier d'une écoute professionnelle. Cet espace de parole a été initié au début de l'année 2024 par l'éducatrice coordinatrice de la structure.

Commentaires : Il existe également d'autres partenariats, non conventionnés à ce jour, avec différents ESMS, qui s'inscrivent dans des collaborations ou en cours de formalisation.

VIII. Synthèse et perspectives

- Synthèse du rapport d'activité 2025 :

- Mise en conformité : Les actions de mise en conformité menées en 2025, en lien avec des partenaires spécialisés (santé, hygiène, qualité), ont permis de sécuriser les pratiques, d'harmoniser les procédures et de garantir le respect des exigences réglementaires.
 - plan de maîtrise sanitaire
 - circuit du médicament
 - prestations bien être en faveur des professionnels (plage de 2heures hebdomadaires)
- Projets institutionnels : Les projets institutionnels se sont appuyés sur des partenariats internes et externes visant à structurer l'organisation, renforcer les compétences des professionnels et améliorer les conditions de travail et d'accompagnement.
 - Péva
 - vie institutionnelle
 - DUERP
 - Professionnalisation de professionnels remplaçants dans le but de pourvoir aux postes non pourvus
 - déploiement logiciel temps/planning

- Perspectives 2026 : Les perspectives 2026 reposeront sur le développement de partenariats ciblés favorisant la montée en compétences des équipes, la prévention des risques professionnels et l'adaptation de l'offre aux besoins émergents des personnes accompagnées.

- réouverture de l'espace aquatique
- supervision
- formation « polyhandicap »
- Consolidation PMS
- Préparation des évaluations ESMS
- actualisation de tous les PPA
- formalisation et ré actualisation des procédures
- mise en œuvre des recommandations DUERP et PAPRIPACT
- proposer une modularité d'hébergements intégrés et inclusifs